



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°214 du 11 juin 2012

SOMMAIRE

Comité Technique du CNRS du 10 juin 2013

- Motion sur la participation du CNRS aux IDEX
- Motion sur le projet de loi sur l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Motion sur la participation du CNRS aux IDEX

L'ensemble des organisations syndicales représentées au Comité technique du CNRS du 10 juin 2013 tient à exprimer unanimement son opposition à la participation du CNRS aux « initiatives d'excellence » (IDEX). Elles considèrent que cette participation ne traduit en rien une logique de collaboration scientifique, dans le cadre de partenariats équilibrés, avec des acteurs régionaux. Au contraire, cette mise à disposition *a priori* de la plus grande partie des ressources de l'organisme représenterait une perte sans précédent d'autonomie administrative et scientifique du CNRS.

La participation du CNRS aux IDEX conduirait de fait à une transformation de l'organisme en agence de moyens, au service de structures telles que les « fondations de coopération scientifiques » (FCS), dont la gouvernance échappe à tout contrôle démocratique.

Dans ce contexte, il n'est pas anodin que le Conseil scientifique du CNRS (CS) se soit largement prononcé en défaveur de la participation du CNRS aux IDEX.

En outre, le pilotage politique des moyens du CNRS, aux travers des IDEX, échapperait même au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), créant un précédent puisque les opérations du « Grand emprunt » et leur évaluation resteraient de la responsabilité du Commissariat général à l'investissement (CGI). L'évaluation de ces structures échappe totalement à la communauté scientifique. Le MESR doit avoir la responsabilité des investissements de son champ de compétence.

La participation envisagée du CNRS aux IDEX fait également peser de lourdes menaces sur l'ensemble des personnels CNRS et leurs conditions de travail. Si le CNRS reste juridiquement responsable de ses personnels, de nombreux éléments dans les textes proposés montrent qu'il abandonnera de fait ses prérogatives en matière de règlements intérieurs, d'affectation, de mobilité et de définition de profils de recrutement des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens. Les IDEX seront de nouvelles « usines à précarité », avec toute latitude pour employer des CDD. Les personnels ne pourront plus faire entendre leur voix dans des structures dont la gouvernance exclut toute participation digne de ce nom des personnels et de leurs organisations syndicales.

Pour ces raisons les organisations syndicales du Comité technique refusent unanimement l'engagement du CNRS dans les IDEX.

Voté à l'unanimité des organisations syndicales du Comité technique du CNRS (SGEN-CFDT Recherche EPST, SNCS-FSU, SNIRS-CGC, SNTRS-CGT, SUD Recherche EPST-SOLIDAIRES, UNSA Recherche)

Motion sur le projet de loi sur l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Les logiques portées par les lois « pacte pour la recherche » d'avril 2006 et LRU d'août 2007, sont responsables de la situation extrêmement dégradée de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. En son état actuel, le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR) entérine nombre de structures et de mécanismes mis en œuvre par ces lois (ANR, politique des investissements d'avenir, crédit impôt recherche, simple changement cosmétique du nom de l'AERES,...). S'il n'est pas profondément amendé, ce sera toujours plus :

- de financements sur projets à court terme, avec leurs cortèges d'emplois précaires, au détriment des dotations budgétaires et des emplois de titulaires,
- de formation et de recherche, au service de la seule « compétitivité économique »,
- de désintégration des organismes de recherche nationaux, de plus en plus réduits à n'être que des « agences de moyens » au service des politiques définies dans les « contrats de site » et les « schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ».

Le CT du CNRS réclame une loi d'orientation ET de programmation qui soit à la hauteur des attentes des personnels et des besoins de la société. Les attentes et propositions des personnels du CNRS ont été maintes fois exprimées en CT. Nous demandons notamment :

- *une augmentation des subventions de l'État pour permettre la titularisation des précaires occupant des emplois pérennes, de revenir sur les gels d'emplois, et pour redonner la première place aux soutien de base des laboratoires ;*
- *la réaffirmation de l'intégrité du CNRS et de son rôle majeur d'opérateur de recherche et d'animateur de la politique nationale de recherche. Ceci passe par la restitution de ses capacités à programmer, réaliser et évaluer les recherches qu'il conduit dans le cadre de ses missions et de ses instances.*

Voté à l'unanimité des organisations syndicales du Comité technique du CNRS (SGEN-CFDT Recherche EPST, SNCS-FSU, SNIRS-CGC, SNTRS-CGT, SUD Recherche EPST-SOLIDAIRES, UNSA Recherche).